



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question écrite n° 1557

Texte de la question

M. Alain Le Vern attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les critères d'attribution des aides à la culture du lin. Certaines dispositions conduisent des producteurs, notamment en Espagne et en Grande-Bretagne, à semer sans récolter aux seules fins de percevoir des primes. Il lui demande d'intervenir auprès de la Commission de l'Union européenne pour qu'il soit mis fin à de telles pratiques.

Texte de la réponse

Il est indéniable que depuis 1994 les superficies de culture linière se sont étendues moins rapidement dans les zones de culture traditionnelle comme la France, la Belgique et les Pays-Bas que dans les zones consacrées jusqu'ici moins spécifiquement au lin, particulièrement le Royaume-Uni et l'Espagne. Pour pallier cette situation, la France a demandé que soit adopté un dispositif visant à limiter les surfaces en lin non destiné à la transformation, afin de maintenir l'aide allouée au niveau nécessaire. Une première étape a été l'adoption du règlement conseil modifiant le règlement fixant les règles générales d'octroi de l'aide pour le lin et le chanvre. Celui-ci prévoit l'obligation de transformation des fibres de lin, l'agrément des unités de transformation, le principe de « travaux normaux de culture » et la fixation d'un rendement minimum acceptable à l'hectare. Il reste que la solution la plus appropriée - pour éviter que l'augmentation des superficiesensemencées dans les Etats membres de la Communauté ne se traduise par une baisse régulière de l'aide pour des raisons strictement budgétaires - serait la mise en place d'un encadrement des superficies, s'appuyant sur des références historiques et prenant en compte la destination et la qualité du mode de transformation des pailles de lin. C'est d'ailleurs la position que la France s'efforce de faire valoir au niveau communautaire.

Données clés

Auteur : [M. Alain Le Vern](#)

Circonscription : Seine-Maritime (12^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1557

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2432

Réponse publiée le : 15 septembre 1997, page 2962